



« Conditions et moyens d'une gestion durable de l'eau sur le bassin versant de la Riverolle : quel projet pour le territoire ? »

COMPTE-RENDU DU GT4 SEANCES DU 08/06/2026 ET 01/07/2026

Ces deux séances des 4^{ème} groupes de travail envisagés ont permis de poursuivre le travail de co-construction engagé, avec pour objectifs principaux :

- Proposer ce que pourrait être la gouvernance
- Proposer une structuration de la Communauté de l'Eau
- Aboutir à un programme d'actions, une "feuille de route" d'actions globalement validées sur la réflexion de scénarios
- Préciser les suites pour le projet de territoire
- Valider les éléments à présenter aux instances à suivre : COTECH, COPIL

Commanditaire :

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA)

Contacts :

Yvonnick Favreau – 02 51 09 69 45 pole.hydromorphologie@scop-hydroconcept.com

Olivier Malinaud – 01 86 04 90 04 olivier.malinaud@helixeo.eu

Anastasia Sellier – 07 72 43 75 67 anastasia.sellier@loireauthion.fr



1. PREAMBULE

Le groupement Hydro Concept – helixeo a animé la réunion dans une logique de partage d'informations à l'ensemble des participants et dans l'optique de préciser l'implication future des acteurs locaux dans le projet. Ainsi, l'équipe s'est attaché au cadre d'animation :

- Valider les actions-types à réaliser sur la base du travail de priorisation réalisé dans les précédents groupes de travail,
- Définir le degré d'implication de chaque participant à une action d'aménagement du bassin versant : la plantation de haie
- Porter une réflexion sur le scénario de travaux le plus ambitieux du territoire
- Visualiser les actions du scénario opérationnel à mettre en place

En complément du présent compte-rendu, les documents de travail sont consultables sur le [site internet du SMBAA, rubrique Nos actions LIFE RIVER'OLLE](#).

Les ateliers de travail ont démarré par un tour de table pour un total de 19 participants et 12 participants hors équipe projet (3 agents SMBAA, prestataires Hydro Concept et helixeo), soit 20 personnes mobilisées au total pour 10 personnes présentes aux deux ateliers.

Un rappel de la genèse du projet et de son déroulé depuis juin 2025 est réalisé pour intégrer au mieux les nouveaux participants. Les résultats des GT précédents sont détaillés.

Au vu de l'objectif souhaité que le futur projet soit partagé et co-construit avec les acteurs du territoire, il est souvent rappelé par l'équipe projet que ce n'est pas à la collectivité de tout porter, qu'il faut que les habitants se saisissent des projets au-delà des compétences de la collectivité, afin d'avoir une intervention coordonnée (amont/aval et ce même au-delà de la rivière), cohérente avec les projets du territoire et incarnée par le territoire.

Le schéma de gouvernance¹ du territoire de la Riverolle est proposé sans être validé. Il est demandé de reformuler la question plus précisément « Qu'est-ce que souhaite porter le territoire dans le schéma de gouvernance ? », de définir les niveaux d'implication à l'exemple des haies : prévoir, planter, entretenir...

Les participants se rejoignent à demander l'objectif finalisé de ce travail. Le groupe demande expressément des scénarios de travaux (= des localisations), si un projet de travaux est prêt à être lancé avec son financement défini.

Le travail de positionnement stratégique sur la question « Quel niveau d'implication pour la communauté de l'eau ? » a permis de mettre en évidence le besoin qu'a le territoire d'un appui technique du SMBAA pour enclencher des actions, pas à pas. Vous trouverez par la suite les principaux éléments des scénarios envisagés pour le projet qui ont été présentés dans le but d'établir le phasage du projet et la feuille de route. Même si des intentions de participer ont été formulées par les participants (mobilisation autour d'actions, partage d'informations ou de connaissances, rôle de relais local, ...). **Aucun participant n'a énoncé clairement son implication aux étapes de mise en place d'action à ce stade.**

¹ La gouvernance, c'est la manière dont les personnes concernées par un sujet – habitants, élus, associations, entreprises, agriculteurs, services publics – s'organisent pour réfléchir ensemble, prendre des décisions et agir de façon coordonnée.

2. LE PROGRAMME D'ACTIONS

Le **scénario de travail ambitieux** propose un volume d'action qui peut être atteignable sur le long terme, dans une optique « sans contraintes », tandis que le scénario opérationnel est le résultat des groupes de travail priorisant les objectifs pour **améliorer les milieux altérés** et :

- augmenter le temps de transfert de l'eau et favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols
- favoriser le stockage naturel de l'eau sur le territoire en le réhydratant
- restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau
- assurer l'habitabilité de la Riverolle
- remettre la Riverolle au centre du territoire et des citoyens
- sensibiliser à une meilleure utilisation de l'eau

Ce scénario de travail opérationnel cible **des actions sur 6 années** avec pour objectif :

- Planter environ **12 kms de haies efficaces** pour la rétention des ruissellements **pour une estimation de plus de 20 kms de haies nécessaires à l'atteinte des objectifs opérationnels**
- **8 secteurs** opportuns pour la mise en place d'actions pour favoriser un meilleur cycle de l'eau au sein du bassin versant (*zones tampons, noues, fossés à rendents, mares...*)
- Une réflexion à porter sur **10 plans d'eau considérés comme prioritaires** (*action relativement facile à mettre en œuvre, impact important ...*) face à **une 30aine de plans d'eau priorités** sur 117 comptabilisés sur le bassin versant de la Riverolle
- Un travail sur **3 ouvrages prioritaires** pour la continuité écologique
- Engager une réflexion, comprendre les incidences et proposer des solutions adaptées aux usages sur environ **14 kms de cours d'eau**, où **20 kms** constituent le **scénario ambitieux**
- Une **dynamique de la communauté de l'eau** sur son territoire

Actions sur zones humides et plans d'eau



Gestion commune et cohérente de l'eau

Rendre un espace fonctionnel

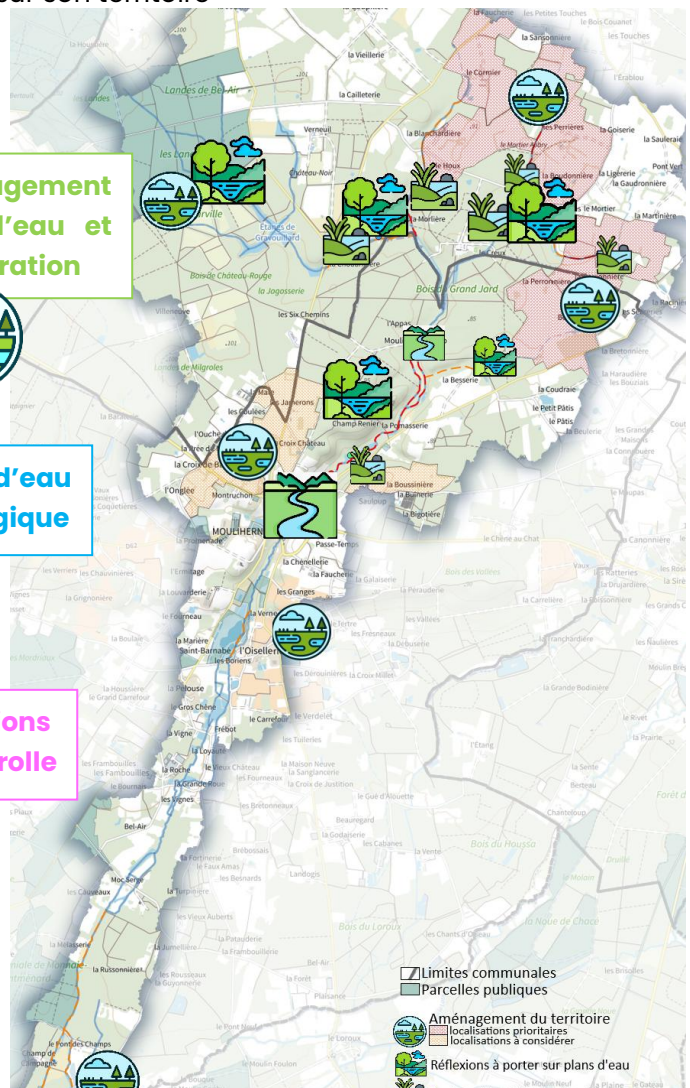
Actions aménagement pour ralentir l'eau et favoriser l'infiltration



Actions sur le cours d'eau et la continuité écologique



Recréer des conditions d'habitabilité à la Riverolle



Une évaluation des actions pressenties, a été réalisé renseignant : la localisation du projet, les caractéristiques techniques, le financement envisagé du projet (coûts, partenaires financiers potentiels, maître d'ouvrage envisagé), le nombre de propriétaires et/ou locataires concernés distinguant les dénominations public et privé.

La coconstruction du programme d'actions est établi sur les différentes connaissances techniques et locales. Le travail accompli à travers cette approche participative a permis de réinvestir un projet commun dans lesquels les acteurs sont prêts à s'engager et qui renforce sa légitimité et sa pérennisation.

Des remarques ont été émises sur les montants des travaux estimés à 500 000 €/3 ans², les dépenses estimées ne sont pas à considérer comme argent comptant mais plutôt comme des enveloppes globales destinées à des travaux ambitieux, coûts pour lesquels un financement pourra être accordé par les partenaires financiers.

Les budgets estimés n'ont pas été partagés action par action pour balayer l'ensemble du programme d'actions proposé. Les réactions ont été partagées sur ce choix.

Aussi, des questionnements se posent quant à la disponibilité de crédits pour réaliser rapidement des travaux sur le scénario opérationnel. L'équipe projet souligne qu'en l'absence d'une volonté du territoire il est vain de rechercher des financements avec des projets non définis.

(1) SENSIBILISATION ET COMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE

Des actions récurrentes ont été définies lors des ateliers, à la charge de la communauté :

- Sensibiliser les scolaires annuellement avec l'école Pomme de Reinette
- Réaliser des visites de site pédagogique pour faire connaître les possibilités de travaux

Michel JUBAULT sollicite des conseils à l'entretien de bords de rivière au droit du cours d'eau. Yvonnick FAVREAU répond qu'il n'est probablement pas le seul à avoir ces questionnements et que d'autres riverains les partagent. Un guide du riverain produit par le SMBAA est disponible à la demande.

A cela, il est fait mention par l'équipe projet de prioriser des actions rapides et sans regret qui pourraient voir le jour dans les 3 prochaines années et permettraient de se mettre dans une dynamique de réussite :

- La communication lors d'évènements tels que les comices agricoles locaux
- [La diffusion d'un guide citoyen des bonnes pratiques d'utilisation de l'eau](#)
- La fête de la Pomme sous le thème de la Riverolle, le cours d'eau et ses usages
- La mise en place d'un parcours pédagogique et/ou d'une balade commentée
- Une marche gourmande de la Riverolle pour faire connaître les abords du cours d'eau

Les avis sur ce type d'actions prenant part à des évènements festifs sont partagés : « de moins en moins de personnes impliquées, car les gens veulent bien consommer mais ne veulent plus être bénévoles ou prendre part à l'organisation ». Il est conclu qu'il est possible

² Un ordre de grandeur des coûts pour l'eau potable a été émis afin de comparer l'enveloppe que cela représente pour une ressource qui se tarit progressivement en l'absence de recharge des nappes : 5 €/m³ d'eau potable produite & d'assainissement collectif géré pour environ 1 300 habitants sur Mouliherne et Auverse, à une consommation moyenne annuelle de 50 m³/habitant = 325 000 €/an.

de **monter un projet en puissance à condition de prendre le temps** de le construire. La question des moyens humains pourra être débattue en COPIL.

Chantal LAURENT apprécie la démarche de dialogue territorial où l'apport d'un groupe de riverains paraît essentiel au montage d'un projet commun, ajoutant que l'expertise d'un bureau d'étude sera indispensable mais que l'appui de cette communauté de l'eau sera un atout. Même si l'intention semble là pour la majorité des personnes présentes, Aucun participant n'a exprimé explicitement vouloir faire partie de cette communauté.

Selon certains, **les participants ne seraient pas légitimes**, pour aller échanger auprès des propriétaires des secteurs prioritaires, sur les actions possibles à réaliser ni pour les convaincre des bienfaits qu'apportent ces actions potentielles.

L'implication personnelle et administrative du territoire n'a pas été précisée par les participants aux groupes de travail. Il est mentionné une volonté d'aller échanger avec les propriétaires concernés des actions avec des éléments palpables, de façon que les échanges soient efficaces et les actions proposées compréhensibles (mise en évidence de la convergence des eaux de pluie ; axes d'écoulements ; zones d'expansions existantes et possibles ; incidences éventuelles estimées en aval, données sur l'effet des travaux à long terme sur la ressource en eau...). Les temps d'échanges prévus permettront d'envisager les négociations à réaliser dans le cas où des travaux ambitieux nécessitent des ajustements au regard des habitudes et des demandes des propriétaires.

Les participants demandent des sites de démonstration pour illustrer que les propositions d'aménagements fonctionnent avec les contraintes variables des exploitations agricoles. Yvonnick FAVREAU précise que les projets de plantations par exemple sont propres à chaque contexte ; les solutions sont recherchées avec le propriétaire à la construction du projet en considérant les angles de travail variés (drainage, talus, noue, essences...).

Le SMBAA pourra mettre en lien les parties prenantes aux travaux d'aménagements parcellaires effectifs et à venir pour réaliser un temps d'échange et de retours d'expériences afin de répondre aux interrogations diverses avant un quelconque engagement. Des visites de sites fonctionnels tels que la Gaudronnière et la Goupillère pourraient être proposées, à l'image de la visite de terrain du 03/04/2026 à la Goujonnière qui avait suscité beaucoup d'enthousiasme.

(2) AMENAGEMENTS POUR FAVORISER UN MEILLEUR CYCLE DE L'EAU

Les aménagements en tête de bassin versant concernent plus de 60% du volume d'eau de la Riverolle par ses affluents et ses chemins de ruissellement.

Les aménagements parcellaires, basés sur l'observation du terrain, les infrastructures agroécologiques en présence et les chemins de ruissellement concerneraient les secteurs:

2027 : une dynamique à lancer sur les forêts communales avec l'ONF

2028 : le Cormier, la Blanchardière, la Croix de Baugé

2029 : **le Houx, la Boudonnière**, Le Mortier, la Perronnière et Bouzy et les Perrières

2030 : **la Chouannière**, La Boussinière, la Croix Châteur, les Jamerons

2031 : **la Boudonnière, la Calvinière**

2032 : **la Goujonnière**

Ces actions concerneraient une 20^{aine} d'exploitations agricoles (386 ha) pour lesquelles au moins une parcelle est concernée.

Alain BOURDIN, arboriculteur, déplore le manque de participation du monde agricole aux différentes réunions de travail organisées, malgré la forte participation au GT4A du monde agricole (5 participants), où l'intérêt est de réaliser une prise de connaissance et de conscience des problématiques, des besoins, des enjeux du territoire et des autres.

Alain BOURDIN indique qu'il est convaincu du bien-fondé de la plantation de haies, mais qu'il s'agira d'aller convaincre tout un chacun. Il pourrait être prêt à envisager une plantation, sous réserve de ne pas planter et entretenir. Quelques participants le rejoignent.

(3) RECREER DES CONDITIONS D'HABITABILITE A LA RIVEROLLE

La priorisation des plans d'eau (le groupement rappelle la définition d'un plan d'eau, qui doit avoir une surface supérieure à 1 000 m² pour les règlements des services de l'Etat) est réalisée suivant différents critères : la proximité d'un cours d'eau, l'incidence potentielle sur les circonstances exceptionnelles de sécheresse, l'impact sur la dégradation de la qualité de l'eau, l'obstacle à la continuité piscicole.

Les plans d'eau concernés dans un premier temps seraient localisés sur les secteurs suivants, (à noter que sur les **secteurs indiqués en gras**, une réhabilitation de zone humide efficace est également envisagée et à l'étude) :

2028 : les Landes + *Réflexion à porter sur les étangs au bourg de Mouliherne, Champ Renier*

2029 : **le Houx, la Boudonnière**, la Rivière

2030 : Champ Renier, la Besserie + *aménagement du moulin de Champ Renier*

2031 : la Morlière + *déconnexion du plan d'eau de la Calvinière*

2032 : *Aménagement de l'étang principal de Gravouillard après une étude préalable*

A savoir que les actions envisagées proposent des travaux ambitieux pour favoriser l'amélioration de la ressource en eau, projets à coconstruire en fonction des usages et de l'accord des propriétaires (refus de réaliser une intervention, aménagement de la gestion, contournement de plan d'eau, suppression/arrasement). Des constats locaux sur les conditions environnementales présentes telles que la présence de végétation spécifique et d'espèces d'oiseaux possiblement protégées sur Champ Renier peuvent induire une modification des priorités, à faire confirmer par les structures locales intervenantes. Le SMBAA se rapproche du SDIS pour déterminer les ressources dédiées à la gestion du risque incendie (volumes, profondeur, accessibilité avec zone de retournement...).

(4) RESTAURATION DE LA MORPHOLOGIE DU COURS D'EAU

La restauration morphologique des cours d'eau, combinée aux aménagements parcellaires permettraient de conforter une solidarité amont/aval. Ce sont principalement des actions pour favoriser le débordement de la Riverolle en zones stratégiques avec :

- du reméandrage envisagé à la Blanchardière (2028) et la Boudonnière (2029),
- de la recharge en granulats à la Morlière (2031) et la Goujonnière (2032)

3. LES SUITES DU PROJET

L'ensemble des éléments produits seront discutés en COTECH afin de valider la faisabilité et de préciser, si nécessaire, les besoins pour poursuivre les orientations définies et mettre en œuvre le programme d'actions. Ils seront ensuite validés en COPIL avant la mise en place d'une séance plénière pour informer le démarrage du programme d'actions.